

Compte rendu de la visite du Prédaim à Audincourt et de la rencontre dans les locaux de Coopilote à Montbéliard le 14 janvier 2021.

Présents :

Pour le collectif du champ à l'assiette : étienne Banet, édouard Découvrières, guillaume Keller, joël Lavocat, roland Mathieu.

Pour la mairie de Danjoutin : martine Pauluzzi (première adjointe), sylvie Monchablon (conseillère à l'environnement et la transition environnementale).

Pour Coopilote : vincent Girard (gérant du groupe coopilote), cendrine Gry (conseillère économie sociale et agriculture).

Pour l'Adapei : lionel Renoult (Éducateur technique Adapei d'Hérimoncourt).

Pour PMA : thierry Serdet (chargé de mission développement de l'économie sociale et solidaire, filière agroalimentaire et agriculture chez PMA). Il était présent sur le Prédaim mais pas à la réunion chez Coopilote.

Autres : André Alix, n'était pas sur le Prédaim mais a participé à la réunion chez Coopilote.

I. Visite du Prédaim

Moins d'un quart d'heure, le froid et surtout la pluie ont rendu le terrain bien lourd. Édouard a tout de même présenté le terrain, le ruisseau rouge la zone naturelle, etc.

Note : d'après T.Serdet, il y aura du budget pour l'agriculture péri-urbaine dans le cadre du PAT, mais cela doit encore être voté. Dossiers à faire d'ici mars

II. Réunion chez Coopilote

1. Présentation de Coopilote

Coopilote permet "d'apprendre en faisant", en testant concrètement son idée.

C'est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif. SCIC, qui suit actuellement 260 entrepreneurs.

Les seuls projets qui sont hors de sa portée sont ceux qui demandent de très gros investissements ou ceux qui concernent des professions réglementées (médecin, avocat, ...)

Il y a des entrepreneurs dans le bâtiment (bâticoop), dans la formation (formacoop), le service à domicile (svp), ... et l'agriculture.

L'équipe de Coopilote qui nous reçoit est composée de 13 permanents. Le but est de simplifier, sécuriser le démarrage d'activité.

Le porteur d'une idée de projet qui entre dans le dispositif a le statut d'entrepreneur salarié, c'est possible depuis la loi sur l'économie sociale de 2014.

Il n'y a pas d'heure de travail, la marge réalisée, le «reste à vivre», est traduite dans un bulletin de paie, ce qui signifie cotisations sociales de l'entrepreneur/salarié.

Coopilote conseille accompagne et aide au développement (comptabilité, communication, démarche commercial, marketing...)

Il y a 120 coopératives d'activité en France.

Dans le cadre «Coopilote», le contrat de l'entrepreneur sera soit un CAPE, un Contrat d'Appui à un Projet d'Entreprise, soit un CESA.

Le CAPE permet de maintenir le statut de l'entrepreneur, par exemple s'il est demandeur d'emploi il pourra ainsi conserver ses indemnités.

Le CAPE dure de 6 mois jusqu'à 1an et demi (rarement plus).

Le parcours d'accompagnement se déroule sur trois ans et se termine soit par la sortie du dispositif pour devenir entrepreneur à part entière soit en devenant sociétaire de Coopilote (il y a des entrepreneurs qui sont sociétaires depuis plus de 15 ans).

Coopilote est financé par des fonds publics de la région et BPI.

Le portage à un coût pour l'entrepreneur (entre 6 et 10 pour cent de sa marge brute). Sauf dans le cas des maraîchers de Chalezeule, où c'est l'agglomération de Besançon qui paie l'accompagnement et le portage.

À noter aussi que le CAPE a une durée limitée et non renouvelable. Si le projet ne marche pas, l'entrepreneur sort de toute façon du dispositif.

2. Un mot sur la filière agricole

Le cas type est le maraîchage bio diversifié sur moyenne surface en circuit court.

Pour l'exemple, il y a dans les personnes suivies : de la fabrication de semences, de l'apiculture, de la traction animale, des petits fruits, des plantes aromatiques, une houblonnière, etc.

Bientôt deux sorties pour s'installer. Des espaces de test agricole sur Besançon et Lons-le-saunier.

Espace de test en transmission : l'entrepreneur teste son projet et reste sur le terrain qu'il occupe.

Note : certains se testent sur leur propre terrain.

Formation et accompagnement après le démarrage.

Hormis le côté MSA, il y a du tutorat technique et la prise en charge de toutes les démarches administratives (DDT, DRAF, etc.). Coopilote est aussi en relation avec le CFFA pour le BPREA.

Il y a aujourd'hui 21 lieux et 25 personnes suivies dans la filière agricole.

Coopilote réalise aussi l'étude de faisabilité d'une coopérative agricole pour être classé comme exploitant agricole.

Note : pour démarrer un projet il y a toujours un minimum d'investissement de 6000 à 8000 euros.

À propos de la MSA : Coopilote à un droit d'exploiter (un numéro d'exploitant) ainsi l'entrepreneur/salarié cotisera à la MSA.

3. Retour sur le projet du Prédaim

Edouard présente son idée de carrefour alimentaire avec une coopérative d'installation agricole.

Guillaume est en reconversion il va utiliser son CPF en fin d'année pour faire une formation et obtenir son diplôme en juin 2022.

C'est une formation à distance de conduite de production horticole avec trois semaines sur place et un stage de deux mois.

Pour lui c'est le moyen le plus simple et le moins cher d'accéder à la capacité agricole. Les cours du BPREA sont très axés sur la comptabilité et le diplôme est cher pour un salarié.

Il s'ensuit une discussion sur le statut de Guillaume qui est pour l'instant salarié en CDI, rien n'est prévu pour les salariés en reconversion.

Il aimerait commencer le travail sur le Prédaim le plus tôt possible et faire une année de test pour évaluer le terrain.

Le Prédaim fait 1,6 ha. 0,8ha suffisent à une personne, il y a même le cas de deux personnes, en intensif, sur 1,3ha mais avec 1500m² de serre.

Le terrain a besoin d'être enrichi, la ville d'Audincourt pourrait peut-être s'en occuper.

Vu la taille du terrain, plutôt que de dire «on va commencer par un quart du terrain puis on verra» il vaudrait mieux dire tout de suite qu'on va mettre en place deux maraîchers.

Il faut élaborer un projet précis avec un planning qui tienne compte de l'infrastructure, du bâtiment, de l'enrichissement du terrain, du PLU, d'un forage (ou non), etc.

Comme Guillaume envisage de faire de la traction animale, il faut aussi tenir compte du pâturage nécessaire.

Il s'ensuit une discussion menée par Edouard autour d'une vue aérienne du Prédaim.

Dans la région 10 à 20 pourcents de surface en tunnel sont aussi nécessaires pour une production correcte.

Il faut monter différents scénarios, avec différents niveaux d'investissement, en prenant en compte le coût du système d'irrigation et éventuellement d'une chambre froide pour le stockage.

La chambre froide n'est pas indispensable:

- s'il n'y a pas de problème pour écouler la production (très peu de maraîcher sur le secteur).
- selon le modèle économique, une amap par exemple.
- une chambre fraîche (une cave) peut suffire.

4. Du côté de l'Adapei

Le message de la direction a changé. Un projet agricole est possible dans la mesure où il se fait avec un partenaire extérieur. Ce serait très bien avec Guillaume.

Côté Adapei le besoin est de 50m par 50m (0.25ha) avec des allées larges pour des personnes avec un handicap et pour faire pousser des pommes de terre, de l'ail et des courges.

De son côté l'Adapei pourra apporter 2 ânes, qui ont l'habitude d'être attelés, une serre d'une valeur de 35000 euros, sous utilisée pour l'instant et un motoculteur d'une valeur de 6000 euros.

Dans le projet, il y aura aussi des visites de scolaire et d'autres animations.

Le déménagement de l'Adapei est pour septembre 2022.

Une brève discussion sur la dénomination, accord sur la proposition d André Alix :
une ferme alimenterre locale

Voici le lien vers le projet de présentation :

<https://e.pcloud.link/publink/show?code=XZzj37ZEiEclhX3bSH2i1mHOtqlju7JVtfk>

qui tient compte des apports de cette reunion et des mails envoyés par Vincent et par F . Generet, responsable du pole urbain : qui nous informe que :

« Je tenais tout d'abord à m'excuser pour mon absence, mon collègue Guillaume Boillot était présent pour représenter la ville.

Aussi, je tiens à vous confirmer qu'un courrier sera envoyé par la ville relatif à l'agriculteur qui a semé.

De plus, je tiens à vous préciser que toute la zone concernée est en zone N (avec zone humide et zone inondable du ruisseau Rouge) et que l'étude agronomique, biologique de ce secteur nous permettra de changer de zonage au PLU, étude en cours.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous avec le calendrier opérationnel.

Aussi, si vous avez des questions, n'hésitez pas à revenir vers moi»

5. Conclusion

Avant un rendez-vous avec la mairie, il faut chiffrer les équipements.
Enfin il manque l'analyse des sols, qui est importante.

Prochaine réunion : **le jeudi 25 février 14h** dans les locaux de coopilote pour affiner le projet qui sera formalisé par Vincent et cendrine afin de le présenter en mairie.

À 16h Guillaume, Joël et Roland ont quitté la réunion pour aller à l'amap.

Pour des informations sur les échanges qui ont suivi, voir avec Edouard et Etienne.